Image not found or type unknown

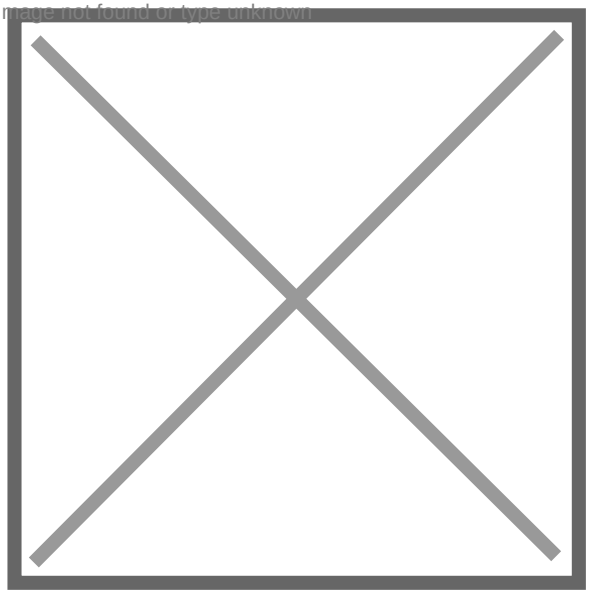

VENTE OU DONATION D'UNE MAISON DE PLUS DE 50 ANS

Par **grandmoune**, le **14/05/2015** à **17:26**

bonjour,ma mere agee de 85 ans voudrais vendre sa maison trop vieille en ruine ,28000EUROS NOUS SOMMES 9 ET PERSONE NE S'y interresse et ne s' oppose a cette vente? EST CE POSSIBLE CETTE VENTE ENTRE MERE ET FILLE,CAR JE SUIS LA SEULE INERRESSé,personne ne la veux? SI NON QUELLE SONT LES SOLUTIONS? LA DONATIONS en pleine proprieté, CES POSSIBLE TOUJOURS ENTRE MA MERE ET MOI? AUCUN REFUS DES AUTRES FRERE ET SOEURS? SI DONATIONS FAITES? QUE SE PASSERA T'il a la succession? CETTE MAISON LEGUER lors de la donations ME SERAS T'ELLE REPRIS,ou remis dans le patrimoine successoral de ma mere? a son deces devant mes feres et soeurs ?JE CONFIRME QU'ILS SONT PRET A SIGNER frere et soeur UN PAPIER POUR RENONCIATION A CETTE VIELLE MAISON ET DE ME LA VENDRE OU FAIRE ACTE DE DONNATION?????

Par **cocotte1003**, le **14/05/2015** à **18:09**

Bonjour, acte détonation ou vente immobilière, il vous faudra un notaire. Faites bien faire deux ou trois expertises de la maison par des agences immobilières par exemple, pour connaître le prix vraisemblable de la maison car le fisc peut estimer que vous la sous évaluée, cordialement

Par **cocotte1003**, le **14/05/2015** à **18:09**

Bonjour, acte détonation ou vente immobilière, il vous faudra un notaire. Faites bien faire deux ou trois expertises de la maison par des agences immobilières par exemple, pour connaître le prix vraisemblable de la maison car le fisc peut estimer que vous la sous évaluée, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés